

14.03.04

Rapport du Président du Conseil Régional à la Session Plénière des 19 et 20 juin 2014

La transition écologique pour l'emploi et le développement économique

I. INTRODUCTION

Depuis 2003, et l'adoption de sa charte régionale de développement durable, notre Région a pris de très nombreuses initiatives en faveur de l'environnement. L'Agenda 21 de la Région Centre a renforcé l'inscription de la dimension environnementale dans nos politiques régionales. Au fil des années, loin de se démentir, cette orientation a été confortée au travers des stratégies transversales et sectorielles (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, Plan Climat Energie, Stratégie pour la Biodiversité, Stratégie du Tourisme Durable).

Il s'agit bien entendu de préserver notre environnement mais aussi de miser sur le développement économique qui peut être généré par la transition écologique. La région Centre est un acteur important dans la filière Environnement nationale avec 400 entreprises représentant plus de 12 000 emplois (source : Centreco). Nous devons consolider ce positionnement.

Le Plan Bâtiment Durable Centre et le Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat doivent permettre d'insuffler une nouvelle dynamique notamment dans la rénovation des logements afin d'accélérer le développement de l'activité économique dans le secteur du bâtiment. Ainsi, une étude de Centreco réalisée en 2011 (confirmée par l'Etude nationale ADEME OPEN 2011) a évalué le marché actuel de la rénovation thermique des logements en région Centre à 27 milliards d'euros de travaux pour les 40 prochaines années soit environ 693 millions d'euros par an. Le tissu économique actuel dans le secteur de la construction/rénovation des bâtiments se compose de 560 architectes, 80 bureaux d'étude thermique et 14 800 entreprises artisanales.

Multiplier par trois le nombre de rénovation énergétique des logements pour atteindre un rythme de rénovation compatible « facteur 4 » devrait amplifier significativement le marché du bâtiment en région qui pourrait peser environ 2,3 Md€ par an d'ici 2020 avec la création de plus de 25 000 emplois et bien plus si on inclut la rénovation des bâtiments tertiaires et les emplois indirects des secteurs de l'industrie, du négoce, du transport et de l'ingénierie.

Le Conseil régional du Centre a donné une priorité absolue à l'emploi et au développement économique pour faire face aux difficultés liées à la durée et à l'intensité de la crise que nous vivons. Pour relever ce défi, nous investissons, entre autres, sur des mesures permettant l'émergence de nouvelles filières liées aux énergies renouvelables et à la transition écologique, qui sont d'importants leviers pour la création d'emplois.

Le présent rapport présente l'évolution des mesures engagées par la Région et en propose de nouvelles qui sont parvenues à maturité :

- **le soutien au déploiement de plateformes locales de rénovation énergétique**
- **l'évolution des dispositifs Isolaris et Energétis,**
- **et l'appel à projet « Economie circulaire ».**

II. L'ENVIRONNEMENT ET L'ENERGIE : DES PRIORITES MAJEURES, LEVIERS DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI

A- L'évolution de mesures engagées

1. Un accompagnement renforcé des entreprises dans le secteur du bâtiment

En 2012, la Région Centre a obtenu auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) une enveloppe de 150 M€ de prêts destinés au financement de projets d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique dans les bâtiments lancés par des maîtres d'ouvrages. A partir des apports de la BEI et de banques régionales (Crédit agricole, Banque populaire et Caisse d'épargne), des prêts PREVEO, garantis par la Région ont été mis en place afin de d'accompagner d'une part les projets notamment des PME et TPE éligibles en matière de production décentralisée d'énergie renouvelable et d'autre part des projets de construction ou rénovation énergétique des bâtiments.

Ce dispositif a permis de financer, à ce jour, 43 projets qui ont représenté 40 M€ de prêts (dont 27 M€ issus de la BEI) générant 54 M€ d'investissement dans l'économie locale. D'autres projets d'importance sont en cours de finalisation et les perspectives des banques pour 2014 porteraient les prêts en fin d'année à 182 M€ dont 81 M€ issus de la BEI.

La Région poursuit, en complément, son appui à la structuration des filières, par le biais notamment d'études et la mise en place d'actions collectives au bénéfice des professionnels des filières « Bâtiments », « éco-construction », et « Energies renouvelables ». Le fonds réactif a permis la mise en place d'une formation de coordination de la rénovation thermique à la MDE de Romorantin.

Enfin, la mise en place des plateaux de formation pour la rénovation énergétique des bâtiments est complétée, avec 15 plateaux couvrant l'essentiel des problématiques :

- parois (enveloppe du bâtiment/ étanchéité à l'air)
- ventilation
- éclairage
- solaire thermique
- solaire photovoltaïque
- bois-énergie
- pompes à chaleur
- géothermie (volet capteurs souterrains)
- éco-construction (dont construction paille)

2. Un investissement soutenu dans la rénovation thermique des logements sociaux et des bâtiments publics

La Région s'était engagée à subventionner la rénovation thermique de 1 700 logements sociaux en BBC. A l'automne 2013, une vingtaine d'opérations avaient pu être soutenues

permettant la mise en rénovation de 1 811 logements pour un montant d'investissement de 25,4 M€.

La réhabilitation thermique du parc social a aussi été soutenue entre 2011 et 2013 au titre de la convention Région/Département d'Indre-et-Loire. Ont à ce titre été financés 857 logements sociaux.

La question de l'énergie constitue par ailleurs une priorité des politiques territoriales conduites par la Région.

Thématique à traiter obligatoirement dans le cadre des Contrats de 3^{ème} génération, elle a été largement partagée par les pays et agglomérations. C'est ainsi que le volet énergie représente de l'ordre de **10% des crédits réservés** au sein des Contrats, et que, fin 2013, **plus de 10 M€** avaient été attribués à cette thématique.

A ce titre, des actions relatives à l'éclairage public, à l'acquisition de véhicules électriques, à la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial, ou à l'amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles ont été soutenues.

L'action la plus emblématique est toutefois le Plan Isolation régional des bâtiments publics, qui permet de financer à 50% les travaux d'isolation sous réserve de l'amélioration significative des performances du bâtiment.

Depuis le démarrage du plan et jusqu'à fin 2013, 124 bâtiments publics ont été isolés.

Rappelons que le cadre d'intervention des **Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale** adopté fin 2012 prévoit qu'une dotation **d'au moins 15%** des Contrats soit réservée aux questions énergétiques. Est notamment prévue la reconduction des financements aux Plans Climat territoriaux, à l'amélioration des performances de l'éclairage public, ou encore au Plan Isolation, avec une performance à atteindre BBC Rénovation, ou à défaut gain de 100 Kwh/m²/an conjugué à l'atteinte au moins de l'étiquette C après travaux.

La même performance est demandée comme conditionnalité pour toute intervention concernant la réhabilitation d'un bâtiment.

Des mesures incitatives sont également prévues, sous la forme de **bonifications de 10 points** des taux d'intervention pour le financement soit de bâtiments neufs allant au-delà de la réglementation (passif, énergie positive), soit de bâtiments réhabilités atteignant la classe A, soit le recours à un système de chauffage utilisant majoritairement le bois ou la géothermie ou à une part significative de matériaux biosourcés. La prise en compte de cette dernière condition fait l'objet d'un travail d'élaboration par Envirobat et les services de la Région.

Le centre de ressources Envirobat qui vient de déménager dans les locaux de la Chambre Régionale des Métiers et le l'Artisanat, se verra en outre confier le développement de l'utilisation de ces matériaux dans le secteur du bâtiment, et notamment de la paille dans le cadre de son conventionnement.

3. La rénovation énergétique des lycées

En 2013, la Région a par ailleurs signé un nouveau partenariat avec la BEI qui lui permet de financer à des conditions favorables un plan pluriannuel d'investissements directs en faveur de la rénovation thermique des lycées et des établissements d'enseignement professionnel. Au travers de ce partenariat qui permet de couvrir plus de 800 millions d'euros d'investissements publics dans les établissements d'ici 2017, la Région stimule également l'activité économique.

L'engagement de faire au moins 15 millions d'investissement par an dans la rénovation thermique des lycées est tenu chaque année.

L'implantation de panneaux photovoltaïques dans les lycées sera prochainement proposée à l'assemblée. Leur puissance sera calculée pour permettre l'auto consommation dans les établissements et leur installation fera l'objet d'une présentation et d'un suivi dans chaque établissement, notamment à destination des jeunes. Le financement sera prévu dans la prochaine Décision Modificative.

B- Présentation des nouvelles mesures

1. Les plateformes locales de rénovation énergétique

En partenariat avec l'ADEME, la Région Centre propose de soutenir le déploiement de plateformes locales de rénovation énergétique (PLREH).

Une PLREH n'est pas un objet physique mais plutôt un concept qui peut prendre des formes de mise en œuvre différentes selon les territoires. L'objectif est de mettre en place un accompagnement local complet des particuliers et de mobiliser les professionnels, pour accélérer la réalisation des travaux de rénovation énergétique performants, et faciliter ainsi le passage à l'acte.

Une plateforme :

- Est portée par une collectivité,
- Contribue à faire émerger une offre professionnelle de qualité adaptée à la cible des particuliers,
- Crée les conditions de pleine confiance entre les particuliers et les professionnels,
- Permet l'accès à tous aux financements disponibles, nationaux et le cas échéant régionaux,
- Fournit une offre « clef en main » à l'ingénierie de projet et à l'animation.

La plateforme s'appuie sur l'Espace Info-Energie, mais doit offrir un accompagnement plus large puisqu'elle intègre aussi les dispositifs de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et permet à l'offre professionnelle de s'organiser. Le rôle de la collectivité porteuse de la plateforme est primordial puisque, par sa proximité avec ses administrés et son rôle d'organisateur du territoire, elle est à même de créer localement la dynamique nécessaire pour amplifier la rénovation énergétique de l'habitat.

En région Centre, plusieurs territoires élaborent actuellement leur projet de plateforme locale de rénovation énergétique :

- le Pays Gâtinais/ Agglomération de Montargis, dont le projet a déjà été soumis à l'ADEME et à la Région, avec un soutien voté en CP de février 2014 ;
- l'agglomération de Blois (projet en cours de finalisation);
- la Communauté de communes du Lochois.

Pour structurer une offre globale de rénovation au niveau des plateformes locales de rénovation énergétique, il est nécessaire de disposer de formateurs en capacité d'aider les professionnels à se structurer en groupements et à les accompagner sur chantier afin de proposer une offre performante et globale de rénovation thermique, à prix maîtrisé.

La Région propose de s'engager dans un partenariat inter-régional (avec les Régions Alsace, Rhône-Alpes, Bourgogne) pour la création d'un référentiel de formation de formateurs-experts. Ces formateurs-experts auraient des missions multiples qui porteraient sur :

- l'organisation de groupements de professionnels, d'un point de vue logistique, juridique et assurantiel ;
- la formation des artisans à la rénovation basse consommation, notamment les techniques d'isolation, l'étanchéité à l'air, la ventilation, et l'adaptation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire ;

- la capacité de s'appuyer sur des solutions techniques performantes de rénovation adaptées aux artisans (outils de dimensionnement) et sur leur capacité à les accompagner dans leur bonne mise en œuvre ;
- l'analyse et l'optimisation économique des offres des professionnels ;
- le soutien à la rédaction d'une offre commerciale adaptée et argumentée (outils de présentation de l'intérêt économique de la rénovation à l'attention du client).

2. L'évolution des dispositifs Isolaris et Energétis

Afin de soutenir l'activité du bâtiment et les économies d'énergie, la Région incite les particuliers à investir fortement les économies d'énergies.

Depuis 2007, les particuliers peuvent bénéficier du dispositif Isolaris, prêt à taux zéro pour réaliser des travaux d'économie d'énergie (isolation et solaire thermique). Après plus de 5 ans d'existence, près de 5 500 dossiers ont été financés dont 90 % en travaux d'isolation. Plus de 25 millions de travaux ont été réalisés (essentiellement par des entrepreneurs locaux) pour une participation de la Région de 1,3 million d'euros.

En 2012, la Région amplifie son action avec le dispositif Energétis à destination des particuliers qui souhaitent faire analyser leur logement avant de lancer des travaux d'économie d'énergie. L'objectif de cet audit est de fournir au maître d'ouvrage toutes les données techniques et financières pour prioriser et entreprendre les « bons » travaux en maîtrise de l'énergie. En deux ans, près de 220 audits ont été menés, pour un budget régional de 133 400 euros.

Les conventions de partenariat pour les dispositifs Isolaris et Energétis arrivent à échéance fin 2014. Afin d'atteindre les objectifs fixés nationalement et régionalement pour une massification de la rénovation énergétique des logements (20 000 logements à rénover par an en région Centre, objectif affiché dans la convention « Plan Bâtiment Durable » signée en 2013), **il est proposé les évolutions suivantes :**

a/ Isolaris :

Il est proposé de relancer un dispositif de prêt bonifié avec les deux évolutions majeures suivantes en gardant le principe d'une complémentarité par rapport aux dispositifs nationaux (éco-PTZ et subventions ANAH) :

- Un prêt bonifié pour les opérations de rénovation globale de niveau « BBC rénovation »
Les montants d'intervention de l'éco-PTZ et de l'ANAH sont plafonnés et ne permettent pas toujours d'atteindre le montant requis pour une rénovation globale de bon niveau. De tels travaux nécessitent un investissement de 30 à 40 000 euros en moyenne dont 15 000 ne sont généralement pas couverts par les aides existantes. Le prêt régional pourrait être contracté sur des durées allant jusqu'à 10 ans ou plus permettant de :
 - o réduire les mensualités et permettre aux revenus modestes d'accéder au prêt ;
 - o faire correspondre les mensualités avec les économies d'énergie générées et rendre l'opération ainsi indolore financièrement pour le bénéficiaire.
- Un prêt conditionné à la réalisation préalable d'un audit thermique (Energétis)
Cette complémentarité permettrait d'abord d'orienter les bénéficiaires du prêt vers les bons travaux et de centrer l'intervention régionale sur des opérations pertinentes. Ensuite, cette exigence permet de dégager les banques de l'analyse

technique du dossier qui n'auraient plus à juger de son éligibilité. En effet, le bénéficiaire présenterait lors de sa demande de prêt un document de programme de travaux validé par un tiers certificateur (Bureau d'étude ayant réalisé l'audit ou un Espace Info Energie).

Un appel à candidature sera lancé auprès des banques locales pour nouer un partenariat avec celles dont les réponses seront les plus adaptées.

Le dispositif sera complémentaire aux aides nationales déjà existantes et devra apporter des solutions de financement pour toutes les populations y compris les plus précaires. Dans leur réponse, les banques devront se positionner sur l'accès au financement pour les plus démunis : micro crédit, garantie... La Région pourra envisager son intervention par une bonification du taux selon les revenus.

Des contacts préliminaires ont été pris avec les établissements bancaires. Il s'agit à présent de lancer l'appel à candidatures. Les conventions feront l'objet de rapports en Commission Permanente.

b/ Energétis :

- Individualiser le niveau de prestation

La prestation sera décomposée en 2 modules que le particulier choisira en fonction de ses attentes et de ses projets;

Il pourra opter pour une prestation de base (module 1) qui, suite à une visite détaillée, lui permettra d'obtenir la liste des travaux préconisés pour une rénovation de qualité. S'il souhaite aller plus loin et bénéficier des aides financières, il pourra demander une prestation complémentaire (module 2) incluant des calculs et affiner ainsi les résultats obtenus suite aux travaux.

Le module 2 sera nécessaire pour bénéficier d'Isolaris.

Le dispositif Energetis actuel intègre les 2 modules à chaque prestation. En les séparant, cela permet d'optimiser l'intervention publique et de moduler le niveau de prestation, et donc de subvention, en fonction des objectifs du particulier.

- Etendre le champ des prestations, de façon optionnelle, à l'accompagnement en phase travaux Il s'agit de proposer une prestation optionnelle complémentaire (module 3) par lequel le Bureau d'études accompagne le particulier lors des premières étapes d'enclenchement de travaux (définition de cahier des charges, aide à la lecture des devis, validation du programme de travaux, éventuellement suivi de chantier)

Il s'agit là d'une demande forte des bénéficiaires actuels. Cette évolution va également dans le sens de l'objectif de soutien à la rénovation globale. En effet, pour oser se lancer dans un chantier de rénovation globale, le particulier a bien souvent besoin d'être accompagné par un professionnel de confiance qui l'aidera et le guidera dans ses relations avec les artisans.

Les appels à candidatures et appels d'offre à lancer donneront lieu à un rapport précisant le cahier des charges, lors d'une prochaine Commission Permanente.

3. Lancement de l'appel à projet sur l'économie circulaire

L'économie circulaire désigne un concept économique reposant sur 7 principes : l'éco conception, l'écologie industrielle et territoriale (encourager les opérateurs économiques d'un territoire à entreprendre une démarche intégrée et pérenne de diminution de leur empreinte environnementale), l'économie de la fonctionnalité (inciter à privilégier l'usage, le partage des produits plutôt que leur possession) , le réemploi, la réparation, la réutilisation et le recyclage de déchets ou de produits en fin de vie

La Région Centre, aux côtés de l'ADEME, s'est engagée dans le développement d'une économie circulaire et participe ainsi à la mutation de l'appareil productif français adossée à la transition écologique.

Vous trouverez, en annexe du présent rapport, l'appel à projets « Économie Circulaire ». Il complète un ensemble de programmes que la Région Centre et l'ADEME ont déjà mis en œuvre pour accompagner le développement d'une économie verte. En outre, la convention Etat-ADEME-REGION votée en CPR du 14 février 2014 identifie l'économie circulaire comme un thème prioritaire dans les actions à mener.

Les objectifs de cet appel à projets « Économie Circulaire » sont multiples. D'une part, il s'agit d'accélérer l'identification et le montage de projets en lien avec l'économie circulaire. D'autre part, cette opération a pour vocation de développer des synergies organisationnelles entre différents acteurs régionaux. Cette opération doit permettre, par la levée d'une partie du frein financier, aux acteurs privés et/ou publics de la région de développer des projets innovants ou démonstrateurs, et d'initier ainsi une dynamique porteuse de croissance, de compétitivité et d'emploi en limitant son empreinte environnementale

III- PROPOSITIONS DU PRESIDENT

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée plénière, réunie les 19 et 20 juin 2014 :

- Prend acte des évolutions des mesures déjà engagées et confirme un accompagnement renforcé des entreprises dans le secteur du bâtiment à travers les prêts PREVEO, un appui à la structuration des filières, le soutien au déploiement de plateformes locales de rénovation énergétique, un investissement soutenu dans la rénovation thermique des logements sociaux et des lycées ainsi que le développement de formation dans les secteurs de la croissance verte ;
- Approuve le partenariat inter-régional (avec les Régions Alsace, Rhône-Alpes, Bourgogne) pour la création d'un référentiel de formation de formateurs-experts.
- Approuve le principe d'une évolution du dispositif Isolaris vers un prêt bonifié pour les opérations de rénovation globale de niveau « BBC rénovation » conditionné à la réalisation préalable d'un audit thermique
- Approuve le principe d'une évolution du dispositif Energetis permettant d'étendre le diagnostic à un programme de travaux complet et de proposer une option d'accompagnement en phase travaux. Les cadres d'intervention modifiés ainsi que les conventions afférentes seront proposés au vote d'une prochaine Commission Permanente.
- Approuve le cahier des charges de l'appel à projets sur l'économie circulaire joint en annexe et autorise le président du Conseil Régional à lancer cet appel à projets.

François BONNEAU

